



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BRILLANT (VRAC)

Page 1 de 7

Référence nr

81100

Date d'édition

26/09/09

Edition nr

5

Date de modification

06/05/09

1. Identification de la préparation et de l'entreprise.

1.1. Identification de la préparation :

BRILLANT (VRAC)

Ref : 81100 - bidon 5l

1.2. Utilisation de la préparation :

Brillant pour plantes à feuilles lisses et dures. Donne aux plantes un brillant sain et naturel.

1.3. Identification de l'entreprise :

Volcke Aerosol Company

Industrielaan 15

B-8520 Kurne

Belgium

Tel : 0032/ 56.35.17.23

Fax : 0032/56.35.30.69

1.4. Le numéro de téléphone d'appel d'urgence :

0032/ 56.35.17.23 (Labo)

2. Information sur les composants.

2.1. Description : Un mélange de solvants, d'huile minérale et d'huile synthétique.

2.2. Substances dangereuses :

Nom Composant	Marge de concentration	EC-Nr	CAS-Nr	Symbole(s)	R-phrases
Isopropanol	> 30 < 45 %	200-661-7	67-63-0	F-Xi	11-36-67
Mélange d'isoparaffines	> 30 < 45 %	292-459-0	90622-57-4	Xn	53-65-66

"Certains composants de cette préparation sont classés selon les directives européennes mais leurs phrases de risque (R) ne sont indiquées que par leurs codes sous cette rubrique. Vous trouverez le texte complet de ces phrases en rubrique 16."

3. Identification des dangers.

La préparation est classée comme facilement inflammable et nocive : F, Xn, R 11, R 36, R 53, R 65, R 66, R 67.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BRILLANT (VRAC)

Page 2 de 7

Référence nr

81100

Date d'édition

26/09/09

Edition nr

5

Date de modification

06/05/09

4. Premiers secours.

4.1. Après inhalation : Repos, air frais. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Après contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation, secours médical.

4.3. Après contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4.4. Après ingestion : Rincer aussitôt la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas fumer.

5. Mesures de lutte contre l'incendie.

5.1. Tout moyen d'extinction approprié : CO₂, mousse.

5.2. Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : l'eau.

5.3. Tout risque particulier : /

5.4. Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, un appareil respiratoire approprié, un appareil de protection des yeux/du visage.

5.5. Méthode spécifique : Si possible, arrêtez le courant de produit. Aroser d'une position protégée jusqu'à ce que les récipients soient refroidis. Si possible, portez les emballages au dehors. Tenez le public à une distance.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Les précautions individuelles : Eloignement des sources d'inflammation, ventilation/protection respiratoire suffisante. Prévention de contact avec les yeux et la peau.

6.2. Les précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol. Receuilir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les égouts,...

6.3. Les méthodes de nettoyage : Endiguer les quantités importantes et les pomper dans des récipients, ramasser le reste à l'aide d'une matière absorbante (sable, sciure de bois, ...) et à éliminer conformément aux prescriptions officielles. Rincer les petites quantités à l'eau.

Volcke Aerosol Company NV

B-8520 KUURNE TEL.: +32 (0) 56 35 17 23



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BRILLANT (VRAC)

Page 3 de 7

Référence nr	81100	Date d'édition	26/09/09
Edition nr	5	Date de modification	06/05/09

7. Manipulation et stockage.

7.1. Manipulation : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les aérosols. Eviter le contact avec les yeux. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

7.2. Stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité et de la gelée, dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart de la chaleur et toute source d'ignition.

7.3. Utilisations particulières : Pas applicable.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Valeurs limites d'exposition :

Nom Composant	Valeur limite	Valeur courte durée	Classement additionnel
Isopropanol	400 ppm / 997 mg/m ³	500 ppm / 1248 mg/m ³	
Mélange d'isoparaffines	200 ml/m ³	-	

8.2. Contrôle de l'exposition :

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle :

8.2.1.1. Protection respiratoire : Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées (type A, brun).

8.2.1.2. Protection des mains : Des gants (Caoutchouc butylique, Nitril, Viton). Après contact avec la peau, laver les mains.

8.2.1.3. Protection des yeux : Eviter le contact avec les yeux. Ne pas vaporiser vers les yeux.

8.2.1.4. Protection de la peau : Pas nécessaire. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.

8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement : La préparation est marquée par R 53.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BRILLANT (VRAC)

Page 4 de 7

Référence nr

81100

Date d'édition

26/09/09

Edition nr

5

Date de modification

06/05/09

9. Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations générales :

- Aspect : liquide clair
- Couleur : clair, transparent
- Odeur : alcool

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH : pas applicable
- Point d'ébullition : ± 82 °C
- Point d'éclair : ± 12 °C
- Inflammabilité : facilement inflammable
- Densité : ± 0.786 g/ml
- Solubilité : des solvants organiques

9.3. Autres données :

- Point de fusion : < 0 °C
- Contenance de l'eau : < 0.3 % p/p

10. Stabilité et réactivité.

10.1. Conditions à éviter : Pas stocker à des hautes températures. Conserver à l'écart de la chaleur et toute source d'ignition. Stockage dans un endroit sec et bien ventilé.

10.2. Matières à éviter : Il n'y a pas connu des matières avec lesquelles une réaction dangereuse peut se manifester.

10.3. Produits de décomposition dangereux : Stable, pas des réactions dangereuses à l'usage efficace.

11. Informations toxicologiques.

Inhalation : Maux de gorge, nausée, mal à la tête, tousser et difficultés respiratoires en cas de haute concentration.

Contact avec la peau : Au contact régulier avec la peau, dessèchement et irritation peuvent apparaître.

Contact avec les yeux : Une sensation irritante.

Ingestion : Maux de ventre, inclinations vomitives, nausée, somnolence.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BRILLANT (VRAC)

Page 5 de 7

Référence nr

81100

Date d'édition

26/09/09

Edition nr

5

Date de modification

06/05/09

12. Informations écologiques.

12.1. Ecotoxicité :

- Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Mobilité :

- Isopropanol : Produit entièrement soluble dans l'eau.
- Mélange d'isoparaffines : Le produit flotte sur l'eau et est seulement faiblement soluble à l'eau. Le produit est immobilisé par adsorption sur des particules du sol.

12.3. Persistance et dégradabilité :

- Isopropanol : A une biodégradabilité assez bonne.
- Mélange d'isoparaffines : A une biodégradabilité inhérente. Période de demi-vie : < 10 jours.

12.4. Potentiel de bioaccumulation :

- Isopropanol : Pas de bioaccumulation.
- Mélange d'isoparaffines : Bioaccumulation est possible.

12.5. Effets nocifs divers : Pas.

13. Considérations relatives à l'élimination.

L'utilisateur doit respecter les dispositions nationales ou régionales qui peuvent être en vigueur.

14. Informations relatives au transport.

Nom technique : Hydrocarbures, liquide, n.s.a. (isopropanol)

UN : 3295

ADR : 3

*

Groupe d'emballage : II

*

IMDG-code : 3

*

Groupe d'emballage : II

*

EmS : F-E S-D

*

Polluant maritime : Non

Point d'éclair : ± 12°C

Autre information importante : Facilement inflammable et nocif

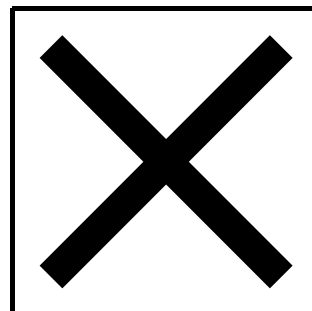
	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ			
	BRILLANT (VRAC)			
Page 6 de 7	Référence nr	81100	Date d'édition	26/09/09
	Edition nr	5	Date de modification	06/05/09

15. Informations réglementaires.

Les informations figurant sur l'étiquette conformément aux directives sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des préparations dangereuses :



**Facilement
inflammable**




Nocif

Phrases de risques R :

- R 11 : Facilement inflammable.
- R 36 : Irritant pour les yeux.
- R 53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 65 : Nocif : peut provoquer un dommage aux poumons en cas d'ingestion.
- R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases de prudence S :

- S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.
- S 16 : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles et d'ignition. Ne pas fumer.
- S 23 : Ne pas respirer les vapeurs.
- S 24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S 46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S 51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ			
	BRILLANT (VRAC)			
Page 7 de 7	Référence nr	81100	Date d'édition	26/09/09
	Edition nr	5	Date de modification	06/05/09

16. Autres informations.

- Liste de R-phrases :
 - R 11 : Facilement inflammable.
 - R 36 : Irritant pour les yeux.
 - R 53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R 65 : Nocif : peut provoquer un dommage aux poumons en cas d'ingestion.
 - R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 - R 67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Autre information : Brillant fait disparaître immédiatement les traces de calcaire ou de sels, répond exactement aux besoins des Horticulteurs. Ce brillant est prêt à l'emploi. L'utiliser impérativement à l'état pur sans ajouter ni eau, ni autre support. Il est conseillé d'employer un compresseur qui, grâce à une bonne pulvérisation, permet de traiter rapidement les plantes. Plus la pulvérisation sera fine, plus les plantes prendront un bel aspect. Appliquer uniquement sur la face supérieure des feuilles. Appliquer en fin de journée de préférence afin d'éviter des brûlures dues à la lumière directe ou rayons solaires sur plantes à feuillage sensible. Ne pas vaporiser sur très jeunes plantes.

- Modifications par rapport à la révision précédente sont indiquées avec le symbole suivant : *.

- Ce formulaire de sécurité est conforme aux normes prescrites par les directives 91/155/CEE, 93/112/CEE et 2001/58/CE. Rédigé conformément à l'article 14 de la directive 1999/45/CE."

"IMPORTANT : Les données contenues dans ces documents sont fournies de bonne foi et au mieux de nos connaissances. Elles n'engagent nullement notre responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'une application autre que celles prévues pour le produit. C'est la responsabilité de l'utilisateur de respecter toutes les prescriptions en matière de protection de l'homme et de l'environnement durant la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit."